Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260423-20260034-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 16 avril 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire Etaient présents : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Madame CORNILLAULT Annabelle, Monsieur FAISANT Gurvan, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUTOUFI Céline, Monsieur RENAUD François, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	Absents : Représentés : Non-représentés :
Secrétaire de séance	Sindy BOURDOISEAU
Assistait également	Anne-Hélène HENRY, Secrétaire de Mairie

Schéma de mutualisation : signature d'une convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre commune et communauté : prestations de service de bureau d'études pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseau, aménagement urbain et l'assistance à la passation de marchés publics

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260423-20260034-DE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise à disposition du Bureau d'Études de Lannion-Trégor Communauté pour accompagner les communes dans de futurs projets, Lannion-Trégor Communauté propose une convention-cadre d'adhésion au service commun « Bureau d'Études » à signer par les communes souhaitant adhérer à ce service.

Il précise que cette convention a pour objet de fixer le cadre des prestations de service ponctuelles assurées par Lannion-Trégor Communauté pour le compte de la commune, aussi bien pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseau, aménagement urbain et que pour l'assistance à la passation de marchés publics.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'émettre un avis favorable à la convention cadre pour la réalisation de prestations de services entre commune et communauté proposée par Lannion-Trégor Communauté,**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.**

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance